FORMATION SYNDICALE

Les documents comptables des EPL

JOUR 1

Accueil des participants par les secrétaires régionaux.

Intervenant SNETAP-FSU : Joël PITT

Présentation des objectifs de la formation

Tour de table : présentations individuelles et demandes particulières

– syndicalisation
– compréhension des règles de fonctionnement des instances EPLEFPA
– modalités d'exercice des mandats locaux

Joël PITT
– fonctionnement d'une section syndicale
– fonctionnement des instances locales
– identité du SNETAP (militer ? Orientation de notre engagement ? Quelles valeurs ?)

Questions posées aux participants :
– Pourquoi êtes vous adhérent au SNETAP-FSU ?
– Selon vous, à quoi sert le SNETAP pour les non-syndiqués ?

Les participants répondent individuellement à ces questions.

Tour de table et synthèse collective

Présentation de l'outil « Le radar » par Joël PITT

Distribution du document à tous les participants.

Questionnement :
– Militer ça s'apprend ?
– Fonder son militantisme ?
– Révéler son orientation ?

– Présentation des 7 axes de tension
– finalités du SNETAP-FSU (transformer ou s'adapter)
– Objectifs (proposer ou contester)
– Stratégie (convaincre ou contraindre)
– Moyens (avec ou sans rapport de force)
– Dimensionnement (masse ou groupes éclairés)
– Lieu (local-spécifique ou national-général)
– Pilotage (base ou direction)

Le « radar » est un outil pour analyser.

Présentation du SNETAP-FSU :
– Diaporama présentation SNETAP 2015
– Circulaire MAAF-décembre 2015

Présentation des instances : Diaporama Les instances d'un EPL - avril 2015

Fonctionnement d'un Conseil d'Administration : Projet de Règlement Intérieur Conseil Administration

JOUR 2

Intervenants SNETAP-FSU : Françoise SOUSTELLE (Secrétaire Générale de l'EPLEFPA de Nîmes-Rodilhan) et Joël PITT

La journée s'articule autour de questionnements et de problématiques divers rencontrés par les collègues sur leurs établissements respectifs.

Document utilisé : Budget EPL simplifié version Mars 2015

Cette formation de deux jours fut considérée par tous les participants comme particulièrement intéressante.

Le bureau régional du SNETAP-FSU PACA est heureux d'avoir pu offrir ce moment d'échanges et de rencontre.

SYNDICALISATION

Un syndicat pour quoi faire ?

La question peut paraître stupide, mais il nous semble important de réinsister sur la place,le rôle du Syndicat SNETAP FSU ?

Sa mission fondamentale est de défendre en toute circonstance les intérêts des salariés, de se préoccuper des problèmes quotidiens de tous les agents (enseignants, ATLS, ARL) surtout dans le contexte actuel où l'on nous parle de plus en plus de souffrances au travail.

Il est un acteur du dialogue social notamment lors des CAP, mais aussi dans d'autres instances afin de défendre et de garantir l'égalité de traitement de chaque agent. Il a un rôle de communication au sein des établissements.

Se syndiquer est un acte de défense normale, ce qui ne veut pas dire, qu'il soit spontané. Encore faut-il que l'image du syndicat soit bien celle d'un instrument conçu pour la défense des agents. Il faut donc que le syndicat soit ouvert à tous et à toutes, sans discrimination d'opinion, que ce soit le lieu de rassemblement de toutes les catégories d'agents, pour prendre en charge les intérêts de tous et de chacun. Il est donc important et primordial de se syndiquer pour donner du poids à des revendications légitimes.

La baisse du syndicalisme entraîne progressivement une baisse des droits des salariés et la remise en cause des acquis sociaux.

Être syndiqué permet à chacun :
- d'être informé et formé
-d'être écouté
-d'être défendu

Se syndiquer, c'est lutter contre l'individualisme, c'est agir ensemble pour avoir plus de poids.

La syndicalisation est dynamique en PACA : Il y a 239 syndiqués, 17 n'ont pas réadhéré cette année mais nous avons 29 nouveaux syndiqués, ce qui fait un solde positif de 12... Nous sommes sur la bonne voie. Continuons cette reconquête de nos collègues qui veulent s'engager pour défendre l'enseignement agricole public.

Sur l'air de Ho Hé Hein Bon ! De Nino Ferrer, une petite chanson afin de réchauffer l'athmosphère dans les établissements de PACA, où le climat est devenu particulièrement invivable :

Qu'est-ce que j'ai fait d'ma valise
Mon budget et mon décret
Ma fonction mes missions
Surtout mon exploitation
Oui je sais, je perds tout mais c' que j'veux pas
C'est qu'on se moque de moi
Ho Hé Hein Bon !

Qu'est-ce que j'ai fait d' ma valise
Mes délibs et mon ordi
Mon legta, mon CA
Où qu'il est le syndicat
Oui je sais je perds tout mais c'que j'veux pas
C'est qu'on se moque de moi.
Oh! Hé! Hein! Bon!

SECRÉTAIRE DE SECTION

LEGTA DIGNE CARMEJANE
COMMERÇON Roland
rolandcommercon@orange.fr
Route de Carmejane
04510 LE CHAFFAUT ST JURSON

LEGTA GAP
ERLINGER Delphine
delphine.erlinger@educagri.fr
Les Emeyères 127 route de Valserres
05000 GAP

LEGTA ANTIBES
LAURENS Agnes
agnes.laurens@live.fr
285 Avenue Jules Grec BP 89
06602 ANTIBES

LPA MARSEILLE
MORENO-MARTINEZ Antoinette
antoinette.moreno@educagri.fr
89 Traverse Parangon
13008 MARSEILLE

LPA SAINT REMY
BOUHASSANE Farida
farida.bouhassane@educagri.fr
Avenue Edouard Herriot
13210 Saint-Rémy-de-Provence

LEGTA AIX-VALABRE
DUSSUTOUR Laurent
laurent.dussutour@educagri.fr
Chemin du moulin du Fort
13120 Gardanne Cedex

LEGTA HYERES
FAUQUANT Brice
brice.fauquant@educagri.fr
32 chemin SAINT LAZARE
83408 HYÈRES

LPA LES-ARCS
CHAIMBAULT Sonia
sonia.chaimbault@educagri.fr
"les Magnanarelles" BP 30
83460 LES ARCS

LEGTA CARPENTRAS
FOURRIER Martine
martine.fourrier@educagri.fr
Hameau de Serres 310 Chemin de l'Ermitage
BP 274 84208 CARPENTRAS

LPA ORANGE
hubert.raymondaud@educagri.fr
2260 route du Grès 84100 ORANGE

LEGTA AVIGNON
GAUTIER Michel
michel.gautier@educagri.fr
Campus Agroparc 3592 route de Marseille
84911 AVIGNON cedex 9

LPA L'ISLE SUR LA SORGUE
ROUX Stéphane
stephane.roux@educagri.fr
1016 Avenue Jean Bouin
84 800 L'isle-sur-la-Sorgue

BULLETIN D'INFORMATION DES LYCÉES AGRICOLES PUBLICS

MÊME PACA'P

EDITO

Jean-Philippe MARTINOD
Secrétaire Régional SNETAP-FSU PACA

Une certaine vision de l'enseignement agricole public

Depuis de nombreuses années, au grand dam de tous les syndicalistes que nous sommes, l'action syndicale a changé d'objectif. Nous ne sommes plus actifs pour gagner des droits mais pour essayer de ne pas en perdre. Ainsi sommes-nous à l'affût de toutes les attaques contre le Service Public au sens large, et contre le Service Public d'Enseignement er de Formation en particulier. Et l'action est difficile, car il est visé de toutes parts, dans un contexte égocentré à caractère néo-libéral, où tous les frais inhérents à un fonctionnement serein et pertinent de nos activités d'enseignement et de formation sont considérés comme des charges, alors qu'ils devraient être considérés comme des investissements nécessaires et indispensables à la construction d'une société orientée vers l'avenir, et composée de citoyens éclairés, quelles que soient leurs origines géographiques et socio-professionnelles, dans un contexte économique, social et environnemental de plus en plus complexe.

Un combat permanent

Même sans espoir, la lutte est encore un espoir. Romain ROLLAND

Cette action syndicale, conduite au quotidien, nous contraint à être en permanence en situation de défense des droits inhérents à nos fonctions, qu'elles soient techniques, administratives ou pédagogiques. Cette action est une situation de « combat », contre les offensives générées par nos organisations de tutelle, sous-tendues par des raisons budgétaires trop souvent inavouées, même si désormais les langues se délient de plus en plus facilement.

Ce combat nous contraint, à tous les niveaux de notre action, à dialoguer, négocier, argumenter, expliquer, accepter, refuser, ... et ces actions sont longues, souvent chronophages. Elles sont trop souvent mal expliquées car nous ne prenons pas nécessairement le temps de faire de la pédagogie sur ces actions, tellement phagocytés par le travail technique qu'elles induisent.

Une action guidée par des mandats éclairants

L'action syndicale du SNETAP-FSU, qu'elle soit locale ou nationale, s'inscrit, contrairement à d'autres types d'actions syndicales, dans un cadre général et non particulier. Nous faisons notre possible pour que la résolution des cas particuliers ne génère pas de frustrations parallèles : tous nos combats s'inscrivent dans le cadre de mandats clairs et sans équivoque, conduisant à l'amélioration de la situation du plus grand nombre et non uniquement de quelques cas particuliers, pour des motifs de mauvaise complaisance ou de démagogie primaire.

Un devoir d'information permanente

Rien n'est stupide comme vaincre ; la vraie gloire est convaincre. Victor HUGO

Notre action est polymorphe, et multi-catégorielle. Et cela ne se sait pas. Notre devoir est donc d'expliquer, de communiquer, de faire comprendre nos mandats, bien au-delà de la réussite ou de l'échec de nos combats. C'est cet objectif que nous souhaitons atteindre au travers de cette revue. Elle nous permettra de faire des bilans intermédiaires de nos travaux, de nos avancées, de nos échecs. Elle nous donnera l'occasion d'expliquer les raisons de nos engagements. Elle sera le lieu de l'expression multi-catégorielle de notre syndicat. Elle sera pour nous le moyen d'établir un lien encore plus fort entre nos syndiqués et l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole public en Région PACA.

Longue vie à Même PACA'P

SOMMAIRE

METEO ATLS 2
ARL et politique régionale 3
la pédagogie au coeur des préoccupations du snetap 4
Formation syndicale 5
Syndicatlisation 6
Sécrétaire de section 6
Chanson 6

BULLETIN MÉTÉO DES ATLS

Le soleil ne brille pas tous les jours en PACA pour les ATLS. Non, ils ne passent pas leur temps à se dorer sur les plages ou à randonner sur le Mont Ventoux... Le bulletin météo du MAAF s'annonce gris et morose.

Diagnostic RPS

Calme plat inquiétant !

Ce dossier est bien classé dans les armoires des EPL, en attendant le dépoussiérage prévu par la note de service. Aujourd'hui , vous pouvez monter d'autres dossiers complexes de demandes de financement (NS SG/SRH/SDDPRS/2016-960 du 14/12/2016) crédits hygiène et sécurité pour l'année 2017. Armez vous de courage pour la suite de ce dossier !

Pourtant de nombreux agents sont en souffrance ...

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

La prudence est recommandée aux agents car le réchauffement climatique risque de faire fondre la part de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce nouveau régime indemnitaire se met en place progressivement bien que Le SNETAP-FSU y soit toujours opposé.

Depuis le 01/01/2016, les agents de catégorie C bénéficient du RIFSEEP avec engagement de l'administration à ce qu'il n'y ait pas de perte de rémunération pour la première année de mise en place de ce dispositif. Les agents sont invités à rester vigilants et à ne pas hésiter à contacter leurs représentants Snetap-Fsu.

Toutes les notes de service se trouvent sur le site du Snetap-Fsu : www.snetap-fsu.fr/RIFSEEP

Pour les ATFR, les TFR et les infirmières, la mise en place aura lieu en 2017. L'organisation de groupes de travail sur la détermination des groupes de fonctions demandée par l'élue Snetap-Fsu en CAP des TFR n'a reçu aucune réponse de la part de l'administration pour le moment.

PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations)

Deux liens à consulter pour bénéficier d'éclaircies :

Snetap-Fsu :www.snetap-fsu.fr/PPCR

www.fonction-publique.gouv.fr/ma-remu/ppcr-de-quoi-sagit-il

Ce dispositif prévoit la refonte des grilles indiciaires et la transformation d'une partie des primes en point d'indice. Une première étape de transformation de primes en points d'indice sera engagée, à hauteur de 4 points majorés pour les catégories C en 2017, 6 points majorés pour les catégories B en 2016 et 9 points majorés pour les catégories A entre 2017 et 2018.

Poste d'accueil :

Forte instabilité pour cette mission décentralisée que ni l'État ni la région PACA ne veulent prendre en charge

Le besoin est réel . De nombreux chefs d'établissement souhaitent que ces postes soient occupés par des ARL, d'autant que la DGER refuse de prendre en compte cette mission dans la détermination des critères de dotation des EPLEFPA en personnels ATLS.

Convention tripartite

Une dépression stagne au dessus de nos têtes.

La DGER a acté depuis le 21 octobre 2016 par la note de service DGER/ SDEDC/2016-817 le principe de la contractualisation entre les conseils régionaux, les DRAAF et les EPLEFPA. Quelques EPLEFPA de PACA ont déjà acté dans leur conseil d'administration la convention de fonctionnement qui leur a été proposée bien avant la parution de la note de service de la DGER.

Dès la présentation d'une nouvelle convention, le Snetap-Fsu conseille aux personnels des établissements PACA de rester vigilants notamment sur la mise à disposition des moyens. Ces conventions ne doivent pas remettre en cause les dotations permettant d'assurer les missions dévolues à la formation initiale ni celle du statut des personnels titulaires d'État.

La note de service sur les dotations en personnels ATLS des EPL.

NS DGER/SDEDC/2016-124 du 16 février 2016 qui offre les modes de calculs pour la détermination du nombre de postes dans chaque EPL.

Des prévisions afin d'éviter les épisodes difficiles de chaque rentrée.

Chaque section doit s'emparer de cette note de service et répondre à l'enquête lancée par le Snetap-Fsu pour que notre organisation ait les outils nécessaires à la défense de ces postes au niveau de la DGER.

TFR IBA : ½ poste au moins dans chaque établissement

ATFR ou TFR labo :se reporter au barème d'allocation de la NS

TFR documentation : un poste lorsque l'effectif scolaire dépasse 300 élèves et étudiants (ou moins lorsque le site accueille un cycle complet de BTSA en voie scolaire) et quand il y a plus de 200h d'enseignement sur la « chaire » documentation

Santé : un ETP sur les sites scolaires de + de 140 élèves et étudiants (dont au moins la moitié d'internes).

En PACA :

- Ouverture de deux postes infirmière : aux Arcs sur Argens et à L'Isle sur Sorgue. D'autres établissements devraient pouvoir en bénéficier (LPA de St . Rémy et LPA de Marseille). L'EPL d'Antibes devrait pouvoir disposer d'un poste supplémentaire !
- Demande d'ouverture d'un poste TFR vie scolaire à Carmejane
- Demande d'une augmentation des moyens en personnel labo à Carpentras pour répondre aux exigences pédagogiques et aux évolutions des effectifs d'élèves.

Annexe des tâches administratives

Consultable sur le site :
www.snetap-fsu.fr/Dotations-ATLS-et-vie-scolaire-les.html

La DGER l'avait fait disparaître lors de la parution officielle de la note de service sur les dotations.

Convention entre centres

« La note de service autorise l'échange de services entre centres constitutifs d'un EPLEFPA dans les domaines de compétences des personnels ATLS de l'État. Ces échanges de service doivent faire l'objet de convention validée en conseil d'administration, précisant la nature et l'équilibre de ces échanges » .

Mobilité – Demande de principe

Un brouillard épais pas prêt d'être dissipé

Note de service : DGER/SDEDC/2016-733 du 15/09/2016

«... les personnels des filières administrative, technique, de laboratoire et de santé (ATLS) ne sont plus tenus de renseigner le formulaire de DDP pour effectuer une mutation dans le cadre de la mobilité générale... »

Une exclusion des personnels ATLS et une gestion opaque des postes, contre lesquelles le Snetap-Fsu s'élève.

Nos inquiétudes sont de ne plus avoir de vision de certains postes, mort de la transparence, plus de moyens de pressions pour empêcher la disparitions de ces postes.

Enfin, le SNETAP-FSU réaffirme l'illégalité de la "pratique de gestion" imposant aux agents ATLS une stabilité de trois années dans le poste avant toute demande de mobilité. Tout agent ATLS souhaitant une mobilité doit faire sa demande, via le télé-portail destiné aux agents du MAAF, (site internet destiné au recueil des candidatures par télé-déclaration).

Lors des campagnes de mobilité n'hésitez pas à contacter vos élus CAP ou catégoriels ou votre section locale pour tout problème personnel ou de l'établissement.

ARL ET POLITIQUE RÉGIONALE

Rentrée cyclonique

Il ne vous a pas échappé que nous avons changé de président du Conseil Régional. M. ESTROSI, dans ses discours voulait changer le temps de travail des ARL. Après plusieurs groupes de travail, les négociations se sont avérées stériles. En septembre, suite à la dernière réunion, la FSU a déposé un préavis de grève pour le 18 octobre 2016.

Grâce à la mobilisation des ARL, le président est revenu sur sa parole, nous a adressé un courrier en date du 12 octobre 2016 nous garantissant qu'il ne toucherait pas à tous nos acquis pendant sa mandature. Par conséquent le temps de travail des agents travaillant dans les lycées agricoles sont régis par la note de service DGER/SDACE/C2001-2015 du 6 décembre 2001.

Suite à ce courrier la FSU a levé son préavis de grève.

Après une période riche en recrutements, la sécheresse s'annonce. Les remplacements seront de plus en plus difficiles. Prévoyez vos réserves !

LA PÉDAGOGIE AU CŒUR

DES PRÉOCCUPATIONS DU SNETAP

Dans la rénovation du BEPA nous sommes particulièrement attentifs à ce qu'elle se fasse non pas en fonction des fiches de service des enseignants pour réguler telle ou telle situation de sous service mais en fonction des réels besoins pédagogiques. Il reste beaucoup trop d'heures à répartir laissées à l'initiative de l'établissement, sur la destination desquelles le SNETAP sera particulièrement vigilant.

Le SNETAP-PACA a relayé au niveau régional les contestations engagées à propos de la révision du référentiel du bac pro CGEA. Elles concernent particulièrement les deux mesures suivantes :

1- Le passage d'un écrit à un oral pour l'épreuve terminale E5 (choix techniques) . Cette modification porte le risque d'une sous évaluation des connaissances fondamentales et de leur complexité, pourtant indispensables pour l'exercice du métier et la poursuite d'études. L'actuelle épreuve écrite de 2 heures, si elle peut être rediscutée, a au moins ce mérite de permettre aux élèves de faire valoir de vraies connaissances en évaluant leurs capacités d'analyse globale. Pour le Snetap-FSU, cette épreuve orale proposée par la DGER a pour unique objectif de réduire le taux d'échec du Bac pro et non d'améliorer son contenu.

2- Pour l'épreuve E6, le temps d'exposé du rapport de stage par les candidats devant le jury serait ramené de 10 à 5 minutes, ne laissant qu'un temps réduit aux candidats pour témoigner de leurs capacités à analyser, diagnostiquer et argumenter.

Cette proposition d'évolution des épreuves E5 et E6 témoigne d'un mépris certain pour le travail des élèves et de leurs enseignants. Une pétition nationale a été mise en ligne :

Nous, signataires refusons ces deux mesures et demandons le maintien d'une épreuve E5 écrite de deux heures et d'un exposé des candidats de 10 minutes dans l'épreuve E6 dans le Bac Pro CGEA révisé.

Le 26 janvier 2017, le CSE s'est prononce contre l'évolution de l'épreuve E5 du Bac Pro CGEA.

Dans la même dynamique de force de propositions, durant l'année 2016 le Snetap-FSU a lancé un chantier de réflexion sur la voie professionnelle et plus particulièrement sur le Bac Pro 3 ans. Avec les différent-es acteurs et actrices de l'Enseignement Agricole Public, il a dans un premier temps tenté de faire un bilan de cette réforme puis élaboré des perspectives pour les élèves et les apprenti-es de la voie professionnelle. Jeudi 26 janvier 2017 il a présenté 10 propositions issues de cette réflexion, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante sur le site du SNETAP :

http://www.snetap-fsu.fr/Voie-professionnelle-les-10.html

Concernant l'enseignement des langues le SNETAP-PACA a fortement relayé la pétition nationale concernant l'application de la note de service du 13 février 2007 portant sur la rénovation de l'enseignement des langues vivantes. Cette note de service prévoit, notamment, le dédoublement à partir du 21ème élève et ce sur la totalité des horaires de langues pour les classes de première et terminale générales, technologiques, et professionnelles.

Le SNETAP-PACA a soutenu les ouvertures et progressions suivantes à la rentrée 2016 en apprentissage :

À Antibes, Bac pro technicien vente conseil de produit de jardin et le CS maintenance des terrains de sport et de loisir.

À Gap, CAPA métiers de l'agriculture sur l'UFA en partenariat avec l'ADFPA.

À Digne, ouverture du BP responsable de chantier forestier.

À Orange, les effectifs du BTSA viti-oeno et le BTSA TC BVS augmentent leurs plafond de recrutement de 34 et 12 places respectivement.

Afin d'augmenter la lisibilité des bac techno de l'enseignement agricole l'intégration des premières technologiques dans Affelnet, en partenariat avec l'EN, a été demandée.

Dans la même dynamique de promotion de l'enseignement agricole public, une présentation des métiers agricoles et agro-alimentaires a été faite lors du salon de l'agriculture d'Avignon en décembre 2016.